

Quand la misère met à jour l'échec de l'État providence (2)

L'Académie catholique de France a consacré un second congrès annuel à la question des pauvretés et aux dispositifs d'urgences que celles-ci appellent. Divers philosophes, économistes, acteurs sociaux, théologiens et artistes dépassent les simples observations et établissent des propositions. Extraits de Pierre Manent.

Avec Pierre
Manent

[Début de l'article](#)

Nous affrontons, semble-t-il, à la fois une crise de l'État-providence et une crise du marché libéral : l'un peut de moins en moins être le remède ou le correctif de l'autre. Chacun s'est développé selon sa logique propre, à tel point qu'ils ne peuvent plus être rattachés l'un à l'autre, ou très difficilement. Or, ce qui fait tenir ensemble les éléments du monde social, c'est l'ordre politique. La séparation que nous observons, quoi qu'elle signifie d'autre, traduit une crise de l'ordre politique. La déliaison entre le marché et l'État providence est d'abord l'expression d'une crise politique.

Il y a une pente de l'État-providence qui est la pente de l'égalité : les mesures les plus déraisonnables peuvent être prises, elles seront ou sembleront justifiées au nom de l'égalité. Il y a une pente du marché qui est la pente de l'inégalité : les inégalités les plus déraisonnables peuvent se faire jour, elles seront ou sembleront justifiées comme la juste rémunération d'une compétence rare ou très rare. Nos sociétés sont emportées et déchirées par la passion de l'égalité et par celle de l'inégalité, ou, en termes plus concrets, par l'envie et le ressentiment d'un côté, par la cupidité et le mépris de l'autre.

Notre régime politique encourage et fomenté l'une et l'autre passion, puisqu'il se fonde sur l'égalité et la liberté. Il nous crie à la fois : soyez égaux ! et : soyez libres !, ce qui tend irrésistiblement à signifier : soyez inégaux ! Cette double injonction a fourni un ressort d'une force prodigieuse au mouvement des sociétés démocratiques et capitalistes. Mais cette énergie déchirée ou déchirante, si j'ose dire, doit être gouvernée. Comment avons-nous fait en pratique ? Eh bien, aux principes des droits de l'homme – égalité et liberté, passion de l'égalité et passion de l'inégalité – nous avons superposé le régime de la délibération des citoyens, qui cherche l'ajustement entre les passions et les intérêts des deux parties, ou partis. En faisant se rejoindre au point d'une certaine médiété sociale et morale les deux parties, ou partis, la bonne délibération civique, conduisant au bon gouvernement, transforme les passions partisans : les pointes de l'envie et de la cupidité, du ressentiment et du mépris, ne sont pas abolies, mais elles sont émoussées et comme enveloppées dans un sentiment partagé auquel les Grecs donnaient le nom d'amitié et que nous désirons sous le nom de fraternité.

Il n'y a jamais eu bien sûr d'âge d'or de l'amitié, ou de la fraternité, mais une telle notion nous aide à nous orienter dans les problèmes difficiles à cerner qui sont les nôtres. L'amitié dont je parle est une certaine teneur, ou tension, de la vie collective, de la chose commune, qui concilie et apaise les passions déchirantes. Il me semble qu'un des aspects les plus démoralisants de la situation présente est que cette conciliation, ou médiation, repose de plus en plus sur l'individu distingué, et même séparé du citoyen. C'est à l'individu en effet, à chacun de nous, que s'adresse la double injonction : sois le plus égal possible, sois le plus compatissant, le plus ouvert à l'humanité de l'autre homme; sois le plus inégal possible, le plus compétitif, le plus performant. Or, l'individu ne peut guère parvenir à cette médiation si l'ordre collectif ne lui fournit pas le critère, imprécis mais suffisant, pour s'orienter, si l'ordre collectif n'est pas traversé par cette tension de la chose commune qui fait tenir ensemble inégalité légitime, du moins acceptée, et égalité juste, du moins admise ou reconnue.

Pourquoi l'ordre politique ne parvient-il plus à fournir le critère indispensable et la juste tension ? Je me borne à indiquer un seul élément. L'État-providence et la passion de l'égalité se concrétisent et s'exercent dans le cadre et sur le territoire des vieilles nations. Le marché et la passion de l'inégalité se concrétisent et s'exercent dans le cadre du « monde ». Comment ajuster les passions et les intérêts du grand nombre et du petit nombre quand les cadres de référence sont si disparates ? L'égalité promue par l'État-providence comme l'inégalité encouragée par le marché ne sont maîtrisables que dans une communauté d'une certaine homogénéité et cohérence. Le marché perd toute légitimité, et d'abord capacité, ordonnatrice s'il prétend mettre en relation directe le travail français et le travail chinois. L'État-providence vise à l'impossible et perd son sens s'il prétend secourir toute misère se présentant sur le territoire national. Ceux qui nous parlent au nom du marché mondial comme ceux qui nous parlent au nom de la misère du monde nous adressent des injonctions opposées mais également dépourvues de sens : aucune action concrète et durable, aucune action commune des citoyens que nous sommes ne peut raisonnablement répondre à ces injonctions, ne peut se reconnaître dans ces injonctions.

L'Église, les chrétiens, sont avertis des dangers que comporte l'injonction se réclamant de l'autorité du marché mondial. Ils sont en revanche disposés à écouter les paroles qui se réclament de la misère du monde. Ici il faut faire attention. La misère, ou plutôt les misérables appellent les actions de la charité. Cela n'est pas contestable. Mais l'invocation de la misère du monde, la proposition ou la réclamation de mesures politiques et sociales qui se présentent comme une réponse immédiate et urgente à la misère du monde, cela est tout autre chose. C'est un propos et une entreprise politiques,

puisqu'on invoque une légitimité inédite, qui n'est ni la légitimité démocratique, ni la légitimité chrétienne, et qui pourrait être définie comme une légitimité supérieure de l'humanité immédiate. Qui se présente à moi au nom de l'humanité réclame à bon droit – ce sont les termes de la sommation humanitaire – que je fasse ce qu'il me demande. Il me commande légitimement. C'est ici que les chrétiens doivent prendre garde. Il peut se faire que, croyant exercer la charité envers le plus faible, ils obéissent à une modalité inédite du droit du plus fort. Si rien n'est opposable, pas même la loi, à la demande du faible, celui-ci est toujours le plus fort. La charité est hors du politique, hors du commandement et de l'obéissance : le prochain ne me commande pas et je ne lui obéis pas. La religion de l'humanité qui tend à se substituer aujourd'hui au christianisme n'est pas hors du politique, elle implique un déplacement de la force, non son abolition : ce qu'elle abolit, c'est la loi ; elle commande hors de toute loi. On peut penser ce qu'on veut de ce changement. Je demande seulement pour ma part que les chrétiens ne croient pas qu'ils obéissent à la charité quand ils cèdent à la force.

Nous devons aujourd'hui trouver notre chemin entre deux mondialisations, entre deux démesures : la mondialisation de la richesse, la mondialisation de la misère ; entre deux injonctions également impérieuses et aveugles, celle du marché mondial et celle de la misère du monde. C'est une tâche collective, et c'est la tâche de chacun. Dans le langage politique, c'est la recherche de l'amitié civique. Nous avons besoin, je crois, de savoir qui sont nos concitoyens pour être capables de reconnaître notre prochain. C'est-à-dire de l'aimer parce qu'il est l'image de Dieu, au lieu de le craindre et de lui obéir parce qu'il est l'autre homme et notre semblable dans l'état de nature.

Extraits de [Pauvreté et urgences sociales](#), Parole et Silence Editions (octobre 2011)

